



MUNICIPALITE

**PREAVIS N°07/2008
AU CONSEIL COMMUNAL**

Demande de crédit pour financer :

- l'installation d'un éclairage attractif extérieur du bâtiment de la Grenette**
- le remplacement de la lustrerie à l'intérieur du bâtiment de la Grenette**

**Séance de la commission : lundi 3 mars 2008, 20h30
Hôtel de Ville, salle n°6**

Vevey, le 14 février 2008

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis sollicite un crédit de **CHF 168'650.**— pour financer :

- l'installation d'un éclairage attractif extérieur du bâtiment de la Grenette,
- le remplacement de l'éclairage intérieur du bâtiment de la Grenette.

HISTORIQUE DU BATIMENT

Le thème « Grenette », est un diminutif qui désigne un petit grenier, où l'on entassait autrefois le grain, plus spécialement le blé, pour pouvoir en disposer en période de disette.

En mars 1765, la commune acheta l'ancien grenier qu'elle fit démolir pour reconstruire à sa place, en 1808-1809, la Grenette que l'on admire encore aujourd'hui ; œuvre de l'architecte lausannois, Jean-Abraham Fraisse. Le gros œuvre fut réalisé par le maître maçon Gétaz et la charpente par Benjamin Franel.

La désaffectation de la Grenette, en tant qu'entrepôt de blé en 1875, laissa libre cours à l'imagination de ceux qui lui cherchaient une utilisation nouvelle.

On parla de supprimer ce gracieux édifice pour le remplacer par un théâtre lorsqu'on recherchait pour lui un emplacement.

En 1903, on songea à la magnifique situation de la Grenette pour construire à sa place l'hôtel des postes. Par chance, on ne toucha ni aux colonnades, ni à son toit.

L'installation de la gendarmerie au rez-de-chaussée, en 1895, lors de la démolition de l'ancienne douane près du Château de l'Aile, et la création d'un appartement pour le chef de poste en 1929 modifièrent quelque peu l'aspect de ce témoin du passé.

La Grenette fut classée monument historique par arrêtés de classement du Conseil d'Etat le 17 décembre 1954 et le 11 septembre 1959.

En 1991 et 1992, un préavis a été déposé pour la restauration de la Grenette et la création de bureaux pour y recevoir Montreux-Vevey Tourisme. Les travaux ont rendu l'architecture originale des façades et, ont remplacé les lucarnes créées en 1929 par des châssis rampants.

DESCRIPTION DU BÂTIMENT ACTUEL

Le bâtiment de la Grenette se situe en haut de la Grande-Place, au numéro 29. Elle domine le lac, et est visible de tous points. Elle délimite cette dernière par son emplacement au nord et marque un des axe nord-sud donnant accès par la route par son côté ouest.

On accède à cet édifice en montant 3 marches d'escalier en granit et revêtu de pavés. Ce bâtiment est composé d'un couvert d'environ 20.50 m de long par 19.00 m de large, délimité par une rangée de colonnes monolithiques qui portent la structure de la charpente. A l'arrière de ce couvert, côté nord, se trouve le bâtiment proprement dit en maçonnerie, qui mesure environ

9.70 m de large par 15.00 m de long, constitué de 3 niveaux distribués par un escalier central et d'un sous-sol (locaux-techniques). Le revêtement du sol de la Grenette est en galets.

On a accès à la totalité des combles, qui sont divisés en deux parties. La partie nord est utilisée comme bureau type « open space » où se trouvent les bureaux du Service culturel et d'une salle de conférence commune au Service culturel et Montreux-Vevey Tourisme. La partie sud est utilisée comme local d'archives et de rangements.

Le couvert est utilisé durant l'année :

- par les brocanteurs chaque samedi, (jour du marché),
- tous les week-ends des mois de juillet, août et septembre pour les « marchés folkloriques »,
- pour les expositions temporaires qui se déroulent durant l'année,
- le marché Artichose (marché artisanal),
- la veillée du bœuf lors de la foire de la St-Martin, le 2^{ème} mardi du mois de novembre,
- et d'autres manifestations, selon la demande (cf calendrier des manifestations en annexe pour l'année 2008).

DESCRITIF DU PROJET

1. Afin de mettre en valeur le bâtiment de la Grenette, par la pose d'un éclairage extérieur et marquer ainsi le 200^{ème} anniversaire de la Grenette, dont la célébration est prévue dans le courant du mois de septembre 2008, une étude a été réalisée, en étroite collaboration avec les Monuments et Sites du Canton de Vaud et l'administration de la ville de Vevey, afin d'avoir une idée précise du type d'éclairage que l'on veut apporter à ce bâtiment. Début novembre 2007, des tests réels ont été effectués sur place afin de confirmer ces intentions.

Suite à ces tests, il a été décidé de procéder comme suit :

Face sud du bâtiment

L'éclairage de la toiture est garanti par la pose de 2 spots de 70 W chacun, à décharge et à iode dure métallique, positionnés dans chaque angle de la toiture. La lumière résiduelle assure ainsi l'éclairage du cadran de l'horloge qui surplombe la toiture. Les spots halogènes existants qui ont été posés pour l'éclairage de l'horloge seront démontés.

Le fronton est éclairé par la pose de petites boîtes rectangulaires discrètes sur toute la longueur du fronton, comprenant chacune 10 Leds (diodes électroluminescentes), de 2 W, de couleur blanche, couleur chaude.

Les colonnes monolithiques seront elles, éclairées par des spots, type projecteur, encastrés dans le sol à l'axe des colonnes, comprenant chacun 6 Leds de 2 W, de couleur blanche, couleur chaude.

Sur le mur situé au fond du couvert (où se situe l'entrée principale du bâtiment), l'éclairage est composé de petites boîtes rectangulaires discrètes, fixées au plafond, sur toute la longueur du mur, comprenant chacune 9 Leds de 2 W de couleurs : blanche et chaude, rouge, vert, bleu et tous les jeux de dégradés qui vont avec. Il serait ainsi possible lors de manifestations de jouer sur les couleurs et ainsi donner une animation particulière ou, en temps normal, de laisser l'éclairage sur la couleur blanche.

Le panneau d'affichage libre servant d'information pour les associations et autres manifestations dans la ville, devra être déposé pour que cette façade soit libre afin de profiter du jeu de lumières. Nous proposons de le reposer, soit à l'arrière du bâtiment, soit du côté du théâtre. L'emplacement définitif sera déterminé avec les services concernés.

Faces est et ouest du bâtiment

L'éclairage de la partie avant de la Grenette (le souhait est de marquer l'éclairage du couvert et non de tout le bâtiment) est garanti par la pose de 2 spots de 70 W chacun, à décharge et à iode dure métallique, positionnés, un dans l'angle de la toiture (côté lac) et l'autre au milieu de la rangée des colonnes monolithiques. La lumière résiduelle assurera ainsi l'éclairage du cadran de l'horloge qui surplombe la toiture. Le spot halogène existant qui a été posé pour l'éclairage de l'horloge sera démonté.

Les colonnes monolithiques seront éclairées par l'intérieur cette fois-ci, sous le couvert en encastrant dans le sol, à la base intérieure (côté lac), des spots, type projecteur, comprenant chacun 6 Leds de 2 W, de couleur blanche, couleur chaude.

Eclairage sous le couvert de la Grenette pour des manifestations spécifiques

Actuellement il n'y a pas d'éclairage sous la Grenette et, lors de manifestations, il faut faire des installations provisoires pour répondre aux besoins. Nous avons donc pensé à installer un éclairage sous le couvert, qui ne sera utilisé que lors de manifestations spécifiques et qui sera indépendant de l'éclairage dit de mise en valeur du bâtiment.

Cet éclairage, est constitué de 10 projecteurs avec réflecteur symétrique de 75 W, orientables (éclairage dirigé vers le plafond ou vers le sol). Ces projecteurs sont situés sur les piliers en bois à l'intérieur du couvert. Cette installation est facile à manier selon les besoins des utilisateurs et donne un bon éclairage sous le couvert.

Toutes les couleurs « blanches » ont été choisies de couleur chaude, et non pas de couleur froide. Après essai, c'est celles qui faisaient le mieux ressortir l'architecture du bâtiment les détails et mettaient en valeur la pierre des colonnes monolithiques.

2. Remplacement des luminaires à l'intérieur du bâtiment

Lors des travaux de rénovation et transformation du bâtiment de la Grenette en 1992, il avait été décidé d'éclairer le comptoir du rez-de-chaussée, de forme arrondie, et les étagères de part et d'autre de celui-ci au moyen de spots halogènes fixés sur un rail. Pour les murs, le choix s'était porté sur des appliques avec ampoules halogènes afin de jouer avec l'effet d'un éclairage indirect.

A ce jour le système de rail ne fonctionne plus et les utilisateurs se plaignent du manque de lumière dans les locaux, surtout au rez-de-chaussée et au 1^{er} dans les bureaux et cafétéria.

Après études, il serait judicieux de remplacer le rail à ampoules halogènes par un rail à tubes fluorescents et à self électronique, qui dégagerait moins de chaleur et qui serait bien plus économique.

On rajoute au plafond à l'entrée, dans le cercle qui est donné par la position du comptoir, une grande lampe de plafond à self électronique, qui aura aussi une forme arrondie pour reprendre l'idée du comptoir et qui complètera l'éclairage des panneaux d'information et étagères de documentation.

Les appliques halogènes seront remplacées par des appliques à self électronique avec écran perforé afin d'assurer une lumière directe et indirecte.

Le plafonnier dans la cafétéria sera lui aussi remplacé par une lampe plafonnier ronde identique à celle du rez-de-chaussée, mais de plus petite taille.

Chaque place de travail aura une lampe sur pied, avec self électronique et sensor, afin d'avoir un éclairage optimum et gagner en économie l'énergie.

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux devisés sont les suivants :

- **Maçonnerie** : ouvertures, fouilles en rigole et fermeture sous le couvert pour l'installation des câbles d'alimentation électrique pour l'installation des projecteurs à encastrer dans le sol (colonnes monolithiques) dépose des galets et repose après travaux. Création dans le mur du fond (face sud), d'un nouveau coffret pour recevoir les nouvelles installations électriques. Dépose, et repose, du panneau d'affichage.
- **Installations électriques** : installation de l'éclairage extérieur pour la mise en valeur du bâtiment, par la fourniture et la pose de projecteurs à Leds (diodes électroluminescentes) soit dans le sol (piliers) soit en façade (boîtes rectangulaires avec Leds) et en toiture par des spots à décharge.
- Remplacement des éclairages à l'intérieur du bâtiment, par la fourniture et la pose de nouveaux luminaires et fourniture et pose d'un nouveau système au rez-de-chaussée composé d'un rail lumineux à self électronique. Toutes les anciennes installations seront déposées.
- **Menuiserie intérieure** : dépose de certaines planches dans les combles pour la pose des coffrets électriques, selon les recommandations contre les risques d'incendie (ECA).
- **Peinture** : remise en état du plafond du rez-de-chaussée après la pose du rail lumineux et retouche du mur extérieur (sous le couvert) après la pose d'un nouveau coffret électrique.
- **Serrurerie** : dépose et repose du panneau d'affichage.

DEVIS DETAILLE DU COÛT DE CONSTRUCTION

2	BÂTIMENT			CHF	80'101
211	Maçonnerie		CHF	29'500	
230	Installations électriques				
		Mise en valeur du bâtiment	CHF	34'901	
		Remplacement des luminaires bâtiment	CHF	4'700	
227	Peinture extérieure		CHF	2'500	
285	Peintures intérieures		CHF	3'000	
273.3	Menuiseries intérieures		CHF	3'000	
222	Ferblanterie		CHF	2'500	
3	EQUIPEMENT D'EXPLOITATION			CHF	82'049
333	Luminaires	Mise en valeur du bâtiment	CHF	69'449	
		Remplacement des luminaires bâtiment	CHF	12'600	
5	FRAIS SECONDAIRES			CHF	6'500
580	Divers et imprévus		CHF	6'500	
COÛT TOTAL DES TRAVAUX					CHF 168'650

COÛT DU PROJET

Coût du m² SIA 416 pour 1'240 m² (Bâtiment + couvert) CHF/m² 136.—

DEVELOPPEMENT DURABLE

Le projet d'éclairage du bâtiment tient compte des principes de développement durable, en ayant trouvé un programme adapté à cet édifice communal et en répondant aux critères suivants :

Economique : le bâtiment a été rénové en 1992.
Social : le projet permet l'accès lors de manifestations nocturnes et crée ainsi un lieu de rencontre et d'échange entre les citoyens-utilisateurs.
Environnement : le bâtiment répond aux critères environnementaux suivants :

Énergie d'exploitation actuelle :

- consommation totale éclairage extérieur : 2'100 W
- consommation totale éclairage intérieur : 5'920 W.

Énergie d'exploitation future :

- pose d'ampoules économiques Leds et de minuteries,
- consommation totale éclairage extérieur : 864 W
- consommation totale éclairage intérieur : 1'820 W.

MARCHES PUBLICS

La procédure d'appel d'offres sera faite conformément à la Loi Vaudoise sur les Marchés Publics (LMP-VD) du 24.06.1996 et de son règlement d'application (RMP) du 7 juillet 2004.

PLANNING

Le chantier pourra débuter en avril 2008 et se terminera en août 2008.

ASPECT FINANCIER

Plan des investissements

Les travaux prévus figurent au plan des investissements 2006-2011 réactualisé à fin novembre 2007 sous l'objet n° 332 (nouvel objet introduit dans la planification), pour un montant de CHF 75'000.—.

Financement

Le financement de cet investissement sera assuré par la trésorerie courante.

Charges financières

Dans le but de mieux évaluer la totalité des charges annuelles futures découlant d'un investissement, il y a lieu de tenir compte d'un montant comprenant à la fois l'amortissement et les intérêts. L'annuité constante, déterminée sur la base d'un intérêt calculatoire de 4% et d'une durée d'amortissement de dix ans, s'élève, à titre indicatif, à CHF 20'793.—, soit :

CHF 3'928.— pour les intérêts
CHF 16'865.— pour l'amortissement.

Amortissement

Nous proposons d'amortir le crédit de CHF 168'650.— demandé par le présent préavis par un amortissement annuel de CHF 16'865.— pendant dix ans.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N° 07/2008, du 14 février 2008, concernant une demande de crédit de CHF 168'650.— pour financer :
- l'installation d'un éclairage attractif extérieur du bâtiment de la Grenette
 - le remplacement de l'éclairage intérieur du bâtiment de la Grenette ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'installation électrique extérieure pour mettre en valeur du bâtiment de la Grenette et répondre aux besoins lors de manifestations et de l'éclairage intérieur du bâtiment par le remplacement de la lustrerie pour un montant de CHF 168'650. — ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 168'650.— pour ces travaux ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
4. d'amortir cette dépense par un amortissement annuel de CHF 16'865.— pendant dix ans ;

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire

Laurent Ballif P.-A. Perrenoud

Municipaux-délégués : M. Jérôme Christen, Municipal, directeur de l'urbanisme et des constructions

Annexes : dossier photos de l'état actuel du bâtiment de la Grenette
plans schématique des intentions d'éclairage (échelle : 1/100)
modèle du type de luminaires proposés pour l'extérieur
calendrier des manifestations sous la Grenette



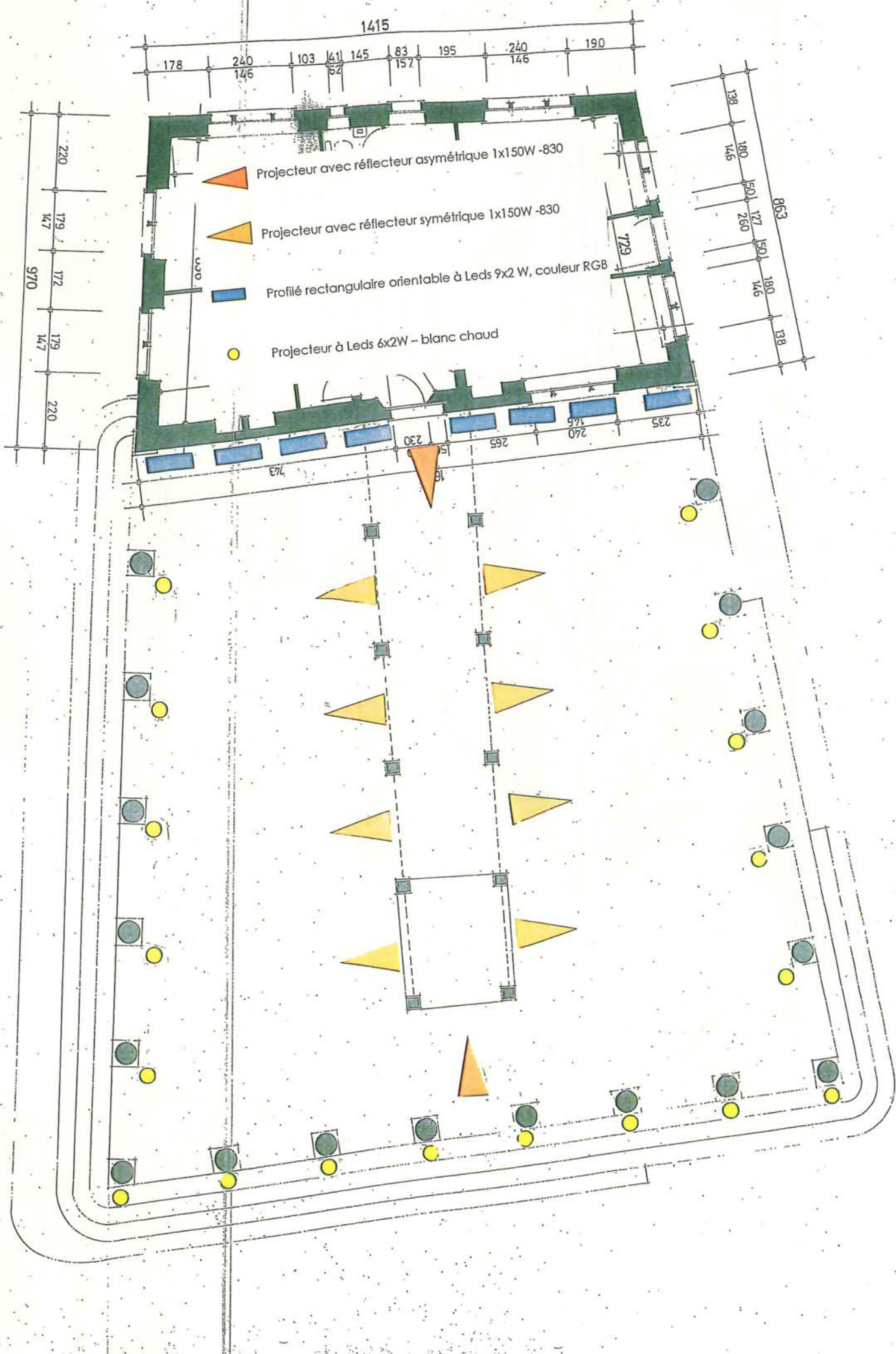


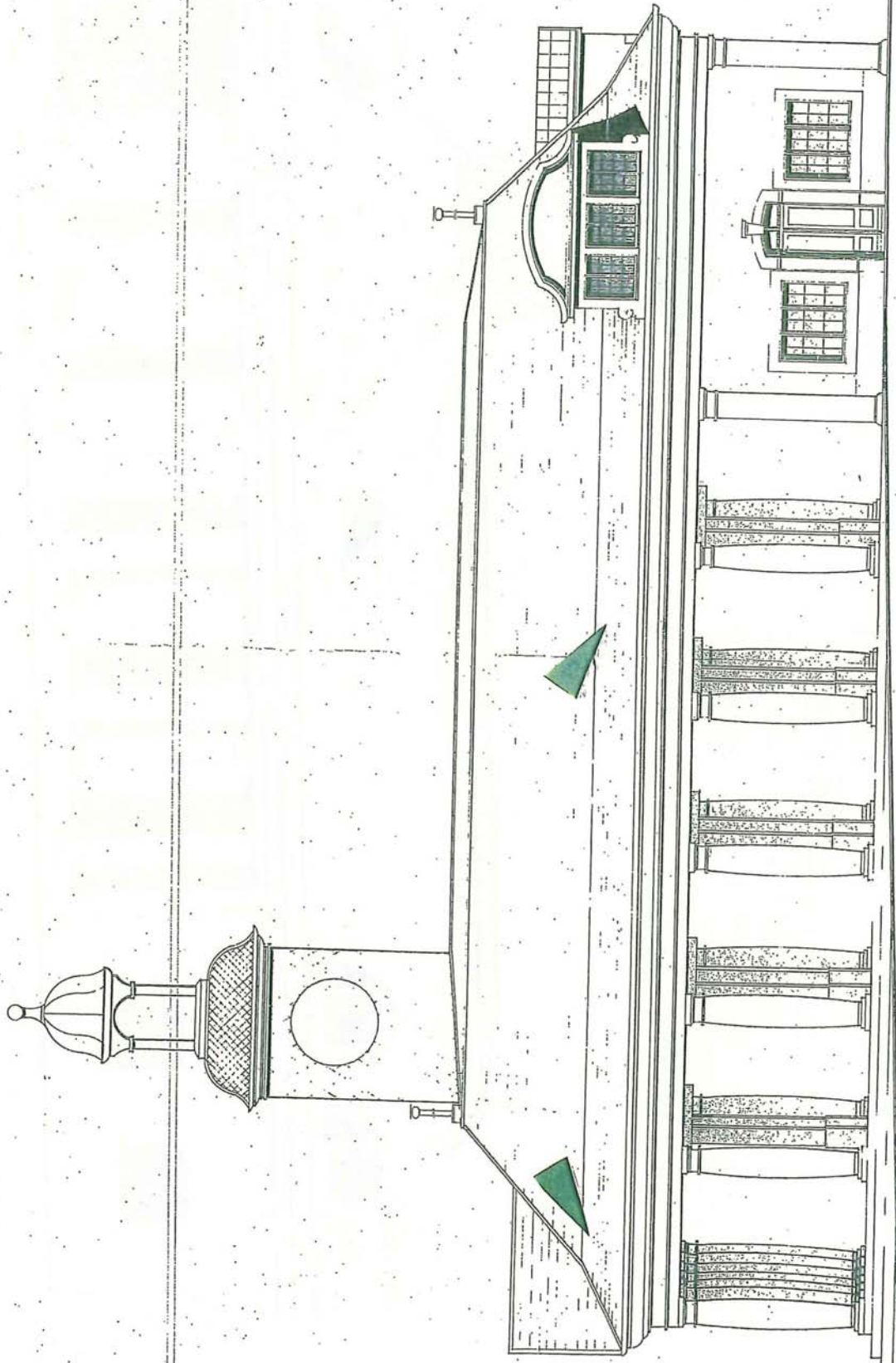












Projecteur type Focal 1x70W -830

E.S.T



ETAT EXISTANT

DATE : 27 / 11 / 1989

DESS : E. B

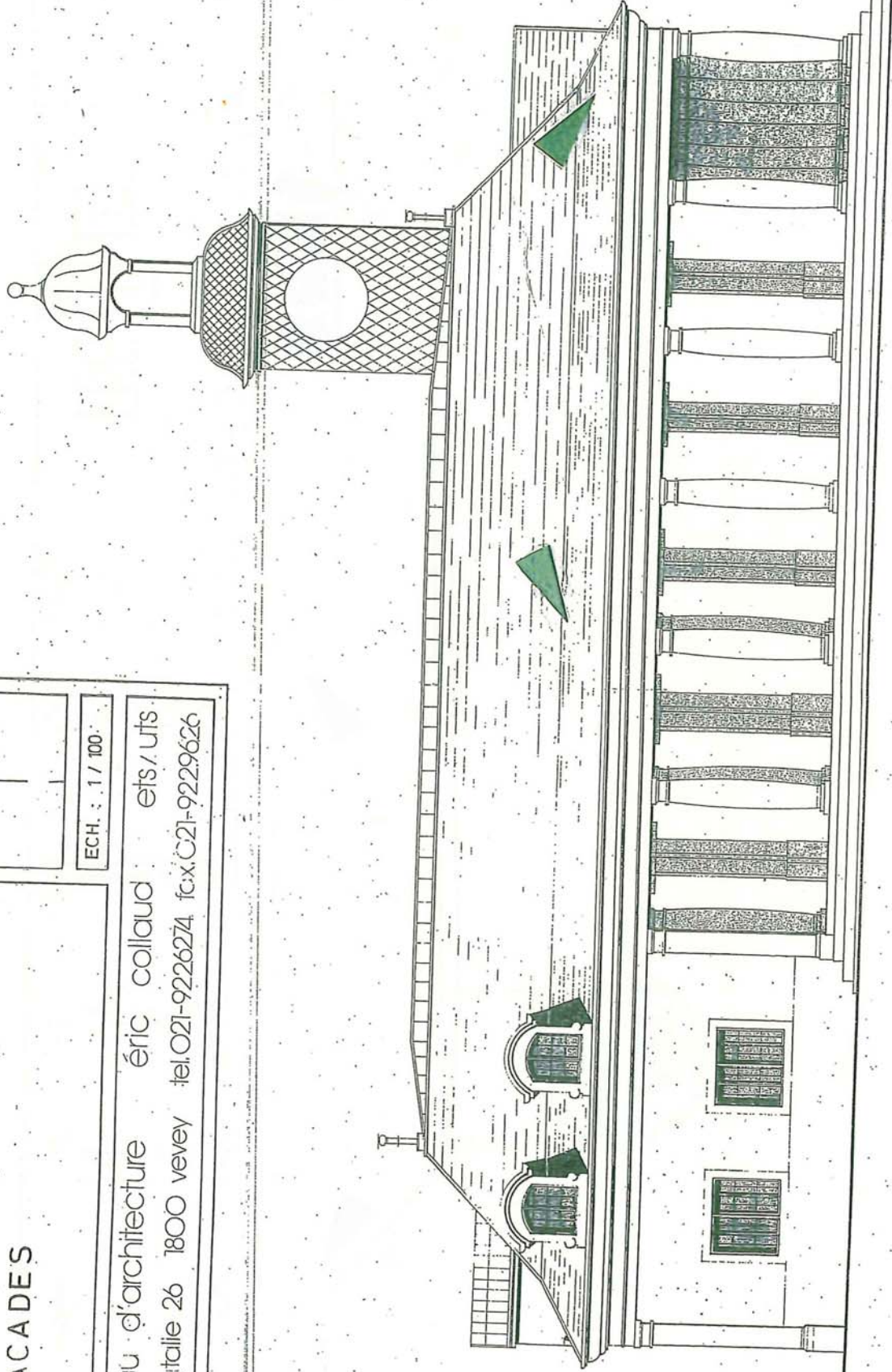
FACADES

MODIFICATIONS

30.03.92

ECH. : 1 / 100

bureau d'architecture éric collaud ets / uts
rue d'italie 26 1800 vevey tel.021-9226274 fax.021-9229626



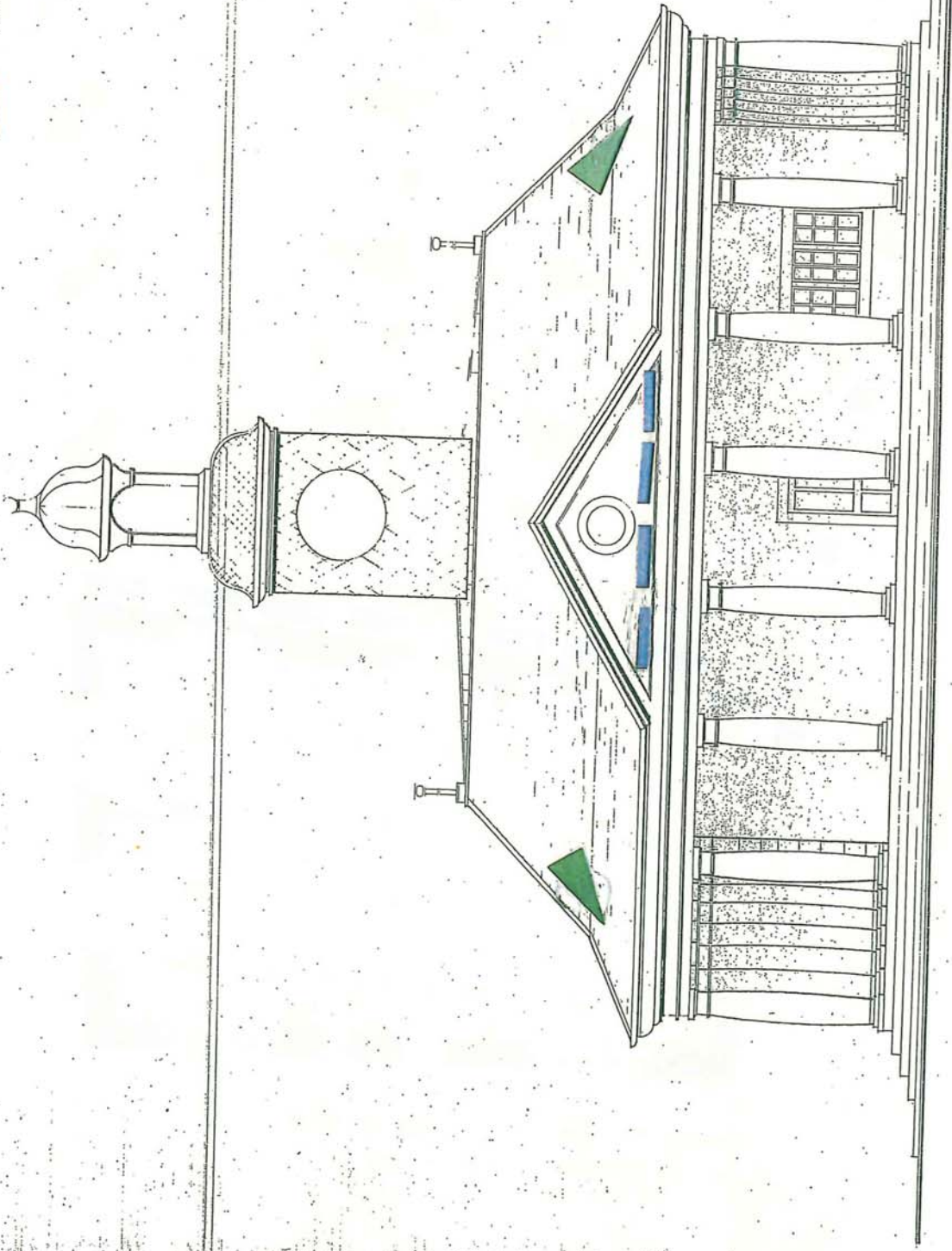
Projecteur type Focal 1x70W -830

QUEST

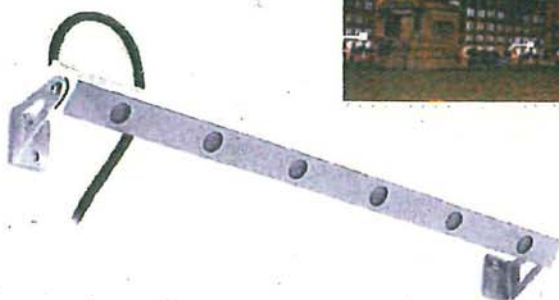
Projecteur type Focal 1x70W -830



Profilé rectangulaire orientable à Leds 9x2 W, couleur RGB

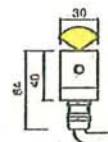


S U D



Profilé rectangulaire orientable à Leds 9x2W

IP67
 Driver non compreso
 Driver not included
 vedi pag. 83-87



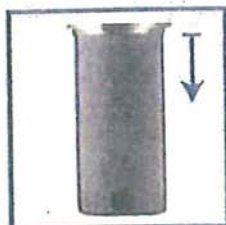
Projecteur à Leds 6x2W



Projecteur pour éclairage sous le couvert lors des manifestations



Le Neos 2, pour une puissance maximale de 250 W.



Art. 84343
 Controcassa - Outer casing



Spot à décharge pour éclairage de la toiture

Mois	Jour	Nom	D. Chollet	Ch. Berger Mardi +	
Janvier	5		X		
	12				X
	19		X		
	26				
Février	2				X
	9				X
	16		X		
	23		X		
Mars	1		X		
	8	Appartenances, Mme Heiniger Latha			
	15	Bourse aux vélos / D. Perrin			
	22	Sté de développt, M. Kaniewski "Pâques"			
Avril	29				X
	5				X
	11-12	Editions de l'Aire, M. Moret			
	19		X		
Mai	26	Centre œcumén. de Vassin, P.-Ph. Dorier			
	3				X
	10				X
	17		X		
Juin	24		X		
	31	Union Chorale, Mme Avanzi			
	7+ 8	Sté de développt, "Vevey sur toiles"			
	14	La Chanson de Montreux, Mme Marquardt			
Juillet	21	Fête de la musique (Mme Chalverat)			
	28	Le Porreau d'or (M. Röthlisberger, tél. 966 35 24)			
	4	Promotions scolaires			Mardi
	5	Société de développement de Vevey (SDV)			
12					
19					
26					

Mois	Jour	Nom	D. Chollet	Ch. Berger Mardi +
Août	1er	Fête du 1er août (Greffe municipal)		
	2	Société de développement de Vevey (SDV)		
	9			
	16			
	23			
	30			
Septembre	1-13	Images'08	(montage)	
	20			X
	27	Chanson veveysanne, M. Meyer J.-Cl.		
Octobre	4 + 5	Arti'choses (A. Delessert) Tél. 922 05 56		
	11			X
	18		X	
	20-25	Images'08	(démontage)	
Novembre	1			X
	8		X	
	15			X
	22			X
	29		X	
Décembre	6		X	
	13		X	
	20			X
	27			X